

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ Hervé
M^{me} LE MARCHAND Régine
M. BOUFFORT Bertrand
M^{me} BOISNARD Karine
M. BAURY Samuel
M^{me} LEFEBVRE BERTIN Nathalie
M. CHARDIGNY Thomas
M^{me} LE GALL Josette
M. GARNIER Michel
M. MOKHTARI Mustafa
M. BABOU Cyprien
M. ANDRÉ Sylvain
M. BAUDY Jérôme
M^{me} HERCEG GALESNE Zlatka
M^{me} PAIMPARAY KANY Véronique
M^{me} YSOPE Carine
M^{me} D'HEROUVILLE Véronique
M^{me} MONTESINOS Esther
M^{me} BROSSERON Christine
M. LE MARCHAND Julien
M. ROUAULT Philippe
M. PHILOUX Pascal
M. CHAIZE Alain
M^{me} QUEMENER Anne Marie
M^{me} CHARRIER Catherine
M. JUMAUCOURT Arthur

Date de convocation : 01/07/2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 23

Quorum réuni

Étaient excusés :

M. GUILLEMET Éric a donné pouvoir à M. CHARDIGNY Thomas.
M. PERRUDIN Gildas a donné pouvoir à M. BAURY Samuel.
M. BAILLY Cédric a donné pouvoir à M. BOUFFORT Bertrand.
M^{me} BRENDÉL Charlotte a donné pouvoir à M^{me} PAIMPARAY KANY Véronique.
M. MOKHTARI Mustafa a donné pouvoir à M. GARNIER Michel.
M^{me} CHARLÈS Mathilde a donné pouvoir à LE MARCHAND Régine.
M. DESMOULIN Gil a donné pouvoir à M. JUMAUCOURT Arthur.

Étaient absents :

M. BABOU Cyprien absent jusqu'à 20h35.
M^{me} ROBIN Amélie absente jusqu'à 20h43.
M. LE MARCHAND Julien absent jusqu'à 20h38.

Secrétaire de séance :

M. BAURY Samuel



04/12 – 07 juillet 2026

Affaires scolaires et Jeunesse - Restauration dans le cadre du temps scolaire et de l'ALSH - Tarifs applicables à compter du 1er septembre 2026

Le rapporteur,

- expose au conseil municipal que, lors de la commission des Affaires scolaires et de la Jeunesse, qui s'est réunie le 22 juin 2026, les bilans 2025 de l'ALSH ont été examinés et différentes simulations d'évolution de tarifs ont été présentées.
- propose les tarifs suivants pour le service de restauration sur les temps scolaire et ALSH, à compter du 1^{er} septembre 2026 :

QUOTIENT FAMILIALE 2025	RAPPEL DES TARIFS actuels	Proposition tarifs septembre 2026 avec (+ 0,9 %/l'inflation de 2025)
QF<350	1,14 €	1,15 €
350<=QF<650	1,93 €	1,95 €
650<=QF<800	2,69 €	2,71 €
800<=QF<900	3,56 €	3,59 €
900<=QF<1100	4,46 €	4,50 €
1100<=QF<1295	5,07 €	5,12 €
1295<=QF<1595	5,89 €	5,94 €
1595<=QF<1795	6,00 €	6,05 €
QF >= 1795	6,11 €	6,16 €
Familles non domiciliées sur la commune	6,96 €	7,02 €
Personnel Mairie Catégorie A	5,57 €	5,62 €
Personnel Mairie Catégorie B	5,02 €	5,07 €
Personnel Mairie Catégorie C	4,46 €	4,50 €
Enseignant + Autres	6,53 €	6,59 €
Personnel de Cuisine	1,67 €	2,03 € (=coût moyen des denrées alimentaires sur les 4 dernières années)
Contrats d'Accompagnement à l'Emploi+ Contrat d'Avenir + Apprenti + Stagiaire	2,85 €	2,87 €
Association Pacéenne	4,99 €	5,03 €

A compter du 1^{er} septembre 2026, pour les enfants bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) et fournissant leur panier repas, une déduction de **2,03 €** sera effectuée sur le tarif qui leur est applicable dans la limite de 1€ facturable par repas.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable émis par la commission des Affaires scolaires -Jeunesse et Action Sociale du 22 juin 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte :

La grille des tarifs présentée dans le bordereau, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Autorise :

Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité

Quorum réuni : 26 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Samuel BAURY.



Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

